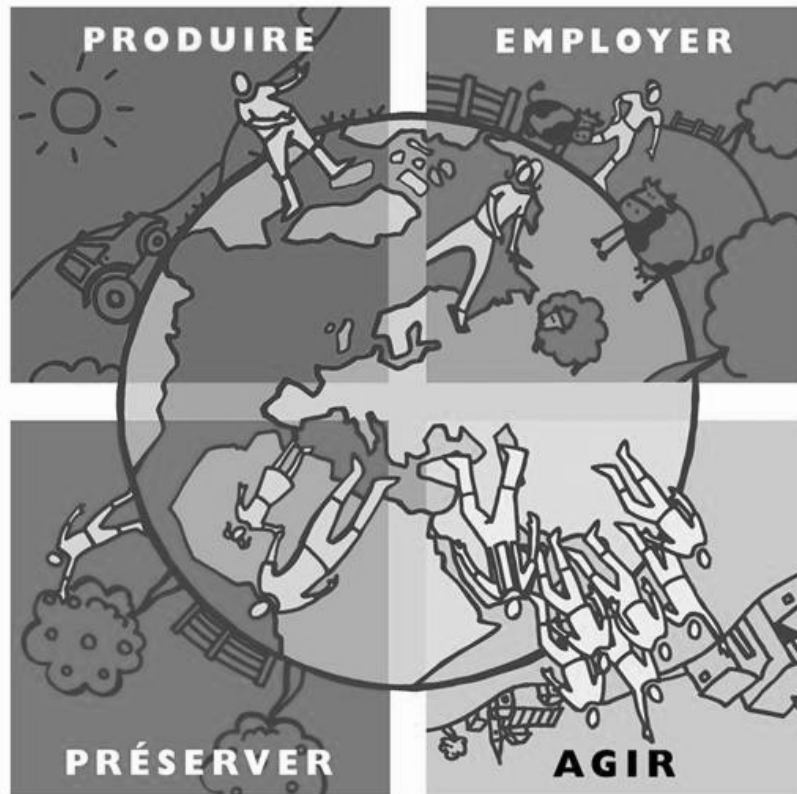




# Confédération Paysanne de l'Indre



## ASSEMBLEE GENERALE

25 février 2010, à Vendœuvres

Maison de l'Agriculture, 24 rue des Ingrains, 36022 Châteauroux Cedex  
Tel : 02-54-61-62-40 Fax : 02-54-61-62-41 Courriel: confpays36@gmail.com

# RAPPORT MORAL

Notre constat pour 2009 dans notre département est accablant aussi bien en ce qui concerne l'évolution négative du revenu des paysans que pour le manque de relève des actifs en agriculture. Notre « ferme Indre » licencie ses habitants et ne renouvelle pas ses actifs. Et, plus que d'autres années, l'installation a été sacrifiée au prix d'un agrandissement improductif. Cet agrandissement ne produit aucune valeur ajoutée et sacrifie toute imagination de projets. Il nous faut amèrement constater que le renouvellement nécessaire des générations est un défi que la profession n'est pas prête à relever. Par « profession », nous entendons ce fatalisme qui institue, en notre nom à tous, le démantèlement de structures viables et l'étrécissement d'esprit dans la manière de penser l'installation. Si rien de courageux n'est fait pour permettre la transmission des exploitations, la profession est amenée à se raréfier. Si la réforme du dispositif à l'installation ouvre une perspective intéressante à partir de la personnalisation du parcours pour chaque candidat, il faut aussi que tous les acteurs en tiennent compte, pour qu'enfin, on en finisse avec ce modèle unique de l'installation type. Nous sommes acteurs de ce dispositif et pouvons ainsi faire valoir notre vision alternative de l'installation quand cela est nécessaire. Car la société est demandeuse du contact direct avec le producteur. Nous n'avons, et la société avec nous, aucun intérêt à subir la tentative d'appropriation de ce dispositif par un seul syndicat. Il n'y a, à notre sens pas de pré carré de l'installation. Nous ne nous satisferons jamais d'une délégation de service public à un quelconque lobby d'intérêts. L'égal accès aux dispositifs d'installation commence par plus de transparence dans l'organisation même de ces dispositifs.

En nous situant comme habitants et actifs de nos pays, nous avons défendu cette notion du métier de paysan. Dans cet espace agricole d'autres se qualifiaient plus volontiers de chef d'entreprises. Mais aujourd'hui, bizarrement, le terme de « paysan » est dans toutes les bouches ! On peut s'en féliciter car, s'il n'a pas toujours la même signification, ce sont bien quelques unes de nos valeurs qu'il véhicule. La façon dont nos idées et nos valeurs sont reprises montre que nous sommes écoutés. Pour autant notre force de propositions est elle pleinement utilisée ? Ces valeurs, c'est par notre représentativité que nous pouvons les défendre ; c'est aussi par l'exercice de notre force qu'il faut nous imposer, car on nous fait rarement de politesses.

Il est de mode qu'un nouveau ministre revoie, soit disant de fond en comble, la meilleure façon de « moderniser » l'agriculture. Les observateurs les plus avertis ne manquent pourtant pas de relever l'inopérance de lois mal fagotées ou contradictoires dans leurs effets. Pour notre part nous observons que les effets les plus criants des modifications de lois et règlements agricoles vont vers toujours plus d'abandon de politique de soutien agricole. L'élément majeur de la suppression des quotas laitiers enlève définitivement une régulation réelle. Cet élément majeur est contenu par le démantèlement de la PAC, démantèlement envisagé de façon irresponsable eu égard à l'importance des espaces agricoles. Et nous voilà sur les rails d'une loi « Lemaire » qui tente d'imposer un statut « d'agriculteur entrepreneur ». Après chef d'entreprise, pourquoi pas sourire de notre paysan devenu « agriculteur entrepreneur » ! On en sourirait effectivement si ce côté flatteur et moderne du terme ne nous cachait pas une privatisation de la sécurité alimentaire par le biais de l'assurance récolte. Cela consisterait à faire payer à l'agriculteur seul le prix d'une politique agricole ! Enfin, comme la loi Barnier avant elle, ce projet de loi de modernisation agricole annoncé en janvier 2010 nous ferme encore la porte des interprofessions. Combien de temps encore le citoyen devra-t-il supporter cette atteinte à l'égalité des droits de représentation professionnelle pour qu'un lobby de cogestion puisse perdurer sur le dos de tous ?

Pourtant, la représentativité, nous l'avons cette année encore grandement assumée. C'est une tâche lourde et mobilisatrice et nous pouvons être fiers de l'ensemble de l'énergie que nous y consacrons. Elle est notre sens et notre devoir de responsabilité. Ainsi nous avons participé à la mise en place de différents dossiers décrits dans le rapport d'activité. Sur tous ces dossiers la Conf a apporté ses analyses, toujours dans l'intérêt général, avec des réflexions prises collectivement. Le travail de groupe, notamment au sein du comité départemental, est notre force et c'est lui qui cautionne notre intégrité.

La défense du revenu a mobilisé de nombreux adhérents et à plusieurs reprises. Qui supporterait sans rouspéter la baisse de revenus que nous avons globalement subie ? N'avons-nous pas toute raison pour faire valoir que nous voulons une juste rémunération de notre travail ? Pour 2010, il faudra continuer la lutte car si pour certains la crise n'est palpable que dans ses prémices, pour d'autres les dégâts sont déjà là et probablement irrémédiables. Il ne faut pas courber l'échine mais rester très vigilant. A quoi servira de « moderniser » sa compétitivité économique si le paysan reste la variable d'ajustement pour qu'industriels et distribution soient toujours bénéficiaires. ? A-t-on vu un grand distributeur faire faillite ? Non, je vous propose pour 2010 d'infléchir notre attitude contre nos partenaires économiques. C'est notre qualité de vie et notre qualité de combat qu'il faut « moderniser ». 2010 sera un virage pour la profession et un virage c'est comme tout, ça se négocie : il faudra peser dans la balance, tous unis nous ferons bon poids.

Frédéric Gagnet,  
Porte-parole de la Confédération paysanne de l'Indre

# RAPPORT D'ACTIVITES

## I- DEFENSE SUR LES DOSSIERS SANITAIRES

- FCO : défense du libre choix prophylactique, dénonciation de la mauvaise gestion de l'Etat .....4
- Toujours plus de désengagement de l'état et plus de contraintes pour le paysan !.....5

## II- DEFENSE DU REVENU

- Lait : défense de la maîtrise et de la répartition de la production .....7
- Revenons au revenu !.....7

## III- DEFENSE DE L'INSTALLATION ET L'ACCES A LA TERRE COMME OUTIL DE PRODUCTION

- Installation : défense de la pluralité syndicale et de la pluralité des installations .....9
- Foncier : défense de l'accès au foncier pour l'installation et le maintien d'exploitations .....9

## IV- COMMUNICATION ET ECHANGES

- Les supports d'informations.....11
- Les moments d'échanges .....11

## V- LES MOYENS POUR METTRE EN ŒUVRE CES ACTIONS

- Le fonctionnement interne à la CP36.....12
- Le fonctionnement avec le réseau CP .....12

## VI- ANNEXES

## I- Défense sur les dossiers sanitaires

### FCO : défense du libre choix prophylactique, dénonciation de la mauvaise gestion de l'Etat

En 2009, **la Conf a défendu la position du libre choix prophylactique**. La maladie étant vectorielle, donc non contagieuse, l'immunité naturelle est reconnue par l'AFSSA comme ayant une réponse immunitaire plus forte et plus longue que d'autres solutions comme la vaccination. Le suivi de la cellule de crise FCO a permis de voir à quel point on se trouvait démuni lors de l'arrivée d'une nouvelle maladie.

L'annonce d'une deuxième campagne de vaccination obligatoire contre la FCO a été une surprise car la première campagne avait plus ou moins bien été acceptée par les éleveurs. On peut considérer que des enseignements ont été tirés de la première campagne puisque, afin d'éviter un passage en force, couper court aux arguments économiques de certains lobbies agricoles et satisfaire ceux de la pharmacie, **la campagne de vaccination 2010 a été annoncée gratuite**.

C'est encore une belle expression de courage politique qui a du mal à cacher ses véritables intentions. Tout d'abord, c'est à nouveau l'effet d'annonce qui a été privilégié, car **la gratuité ne concernera que les vaccins réalisés entre novembre et mars** et seulement à concurrence des quelques 100 millions d'€ budgétisés. Cette enveloppe n'est pas répartie entre les départements, les éleveurs n'auront qu'à attendre de voir s'ils recevront ou non une facture. Mais quelques espoirs sont possibles car mars 2010 est une période électorale et les effets d'annonce d'une rallonge budgétaire sont toujours efficaces. En effet, au jour où nous mettons sous presse la période de gratuité est allongée au 30 juin.

Autre nouveauté, c'est le **protocole dérogatoire à la vaccination** qui pour nous est la reconnaissance du bien-fondé de la démarche de refus de vaccination de certains confédérés. Ce protocole reconnaît que l'immunité naturelle est un outil de lutte sanitaire et qu'il est particulièrement adapté à ce contexte de maladie non contagieuse.

Un des bémols est que dans son élaboration, il impose des **analyses individuelles coûteuses** alors que des analyses de mélanges étaient scientifiquement satisfaisantes. Volonté politique quand tu nous tiens!

En ce qui concerne la polémique du bien-fondé de la vaccination, il est évident que l'on doit pouvoir protéger les troupeaux et que **l'arrivée de nouvelles maladies est préoccupante**. Cependant, nous avons pu constater que malgré l'ampleur des moyens activés, les temps de réactions sont longs et coûteux. De plus, dans cette crise **les priorités entre le commercial** (vaccination des broutards dans un premier temps) **et le sanitaire** (vaccination autour des zones infectées) n'ont pas été établies à temps.

Le plus préoccupant de l'histoire est donc de savoir quels experts l'État écoute lorsqu'il gère ce type de dossier. Les récents soupçons de connivence entre les experts de l'Office Mondial de la Santé et les laboratoires pharmaceutiques dans la gestion de la grippe H1N1 laissent perplexes...

#### Les actions 2009 :

- *réunion co-organisée avec le GDAB en avril 2009 : « Immunité naturelle : une alternative sérieuse à la vaccination ? », avec Denis Fric (GIE Zone Verte) et le GDMA*
- *création du collectif pour le libre choix prophylactique : 4 réunions entre mai et novembre / proposition de lettre de dérogation / envoi de courriers réguliers aux membres du collectif*
- *accompagnement d'éleveurs pour les procédures juridiques*

- rencontre du préfet et de la DSV suite aux menaces de procès verbaux qu'ont reçu des éleveurs.
- participation aux réunions du Collectif Régional (à Blois)
- participation aux réunions téléphoniques de la coordination nationale des collectifs
- participation aux réunions départementales présidées par le préfet : « comité de suivi FCO »
- choix de la FCO comme thème de l'AG 2008 réalisée en février 2009
- réalisation d'un dossier « FCO » dans le Berry Paysan n° 38 – avril 2009

### Toujours plus de désengagement de l'état et plus de contraintes pour le paysan !

Nous assistons actuellement à une évolution inquiétante en ce qui concerne à la fois la notification des mouvements des animaux et la protection sanitaire des animaux et des personnes. Pour la notification des mouvements, l'inflation de la paperasse nécessaire depuis quelques années est impressionnante. Voici, pour exemple, toutes les mesures prises depuis 2005 concernant les caprins :

- ✓ renforcement de l'identification des animaux avec une 2ème boucle
- ✓ tenu d'un cahier de rebouclage, avec des boucles transitoires en cas de pertes de boucles
- ✓ tenu carnet de naissance ou d'un registre de bouclage
- ✓ enregistrement de tous les mouvements d'animaux dans des documents de circulation
- ✓ recensement annuel ou déclaration des effectifs
- ✓ depuis juillet 2009 : notification de tout animal entrant ou sortant (et facturation à l'éleveur de l'enregistrement par le GDMA de cette information)
- ✓ avec la mise en place de l'aide caprine, depuis février 2010 et jusqu'à mai 2010 : notification à la DDAF de toute perte ou vente d'animal primée, pour le remplacer par un autre.

Toutes ces mesures sont mises en place successivement, sans cohérence globale, ce qui fait que nous devons souvent enregistrer le même évènement 2 ou 3 fois ! Cela a un coût pour l'éleveur et prend du temps, sans oublier que si nous ne respectons pas ces exigences, nous pouvons être pénalisés par la suppression ou la diminution de nos aides PAC.

Au bout du compte, nous ne savons même pas quels sont les réels objectifs de ces mesures successives. S'il s'agit d'éviter les importations incontrôlées, on peut dire que cela ne le permet pas : alors qu'on euthanasie une vache ayant un problème de bouclage en France, on importe de la viande bovine d'Argentine qui n'a jamais vu une boucle de sa vie !

Sans vouloir être réactionnaire, à la Confédération paysanne, nous regrettons cette inflation de paperasse, et demandons une cohérence globale des différentes mesures, et que l'on fasse plus confiance aux éleveurs sur la bonne tenue de leurs documents. Nous avons donc effectué différentes démarches pour faire connaître notre désaccord et proposer des solutions:

#### Les actions 2009 - défense d'un service d'accompagnement des paysans / demande participation à sa gestion technique :

- réalisation d'un dossier « défenses sanitaires » dans le Berry Paysan n° 40 – octobre 2009
- présentation et adoption d'une motion « volaille » en session Chambre (voir en annexe)
- envoi d'un courrier au GDMA sur la réglementation / identification caprine
- demande d'entrée au conseil d'administration du GDMA au même titre que les autres syndicats : pas de réponse officielle

Mais, il y a encore pire que l'empilement de ces mesures: à partir de juillet 2010, les éleveurs caprins et ovins auront obligation de boucler tous les nouveaux animaux avec une puce électronique! Cela paraît complètement scandaleux. Cette puce ne sera d'aucune utilité pour l'éleveur, ni pour la traçabilité des filières, mais servira à une accélération de l'industrialisation de la filière.

## II- Défense du revenu

### Lait : défense de la maîtrise et de la répartition de la production

#### **Pourquoi les actions lait de l'automne 2009 ?**

On a assisté en 2009 à un effondrement du cours du lait provoqué par une surproduction suivie d'un encombrement des marchés. Cette situation de crise n'est pas une fatalité mais était bien programmée : la politique libérale de l'Europe a permis une augmentation des quotas de 1% par an accompagnée d'une diminution du nombre de producteurs de 40% durant les 20 dernières années. Cette restructuration devait soi-disant permettre le maintien des prix. Les prêts de quotas au niveau national ces dernières années (10% par exploitation) ont aggravé la situation de crise.

#### **Les revendications de la Conf à ces manifestations :**

Par ses actions, la Conf 36 condamne cette politique dévastatrice et a pour objectif de maintenir tous les producteurs laitiers en place. Elle s'oppose fermement à la suppression des quotas prévue pour 2015. Les quotas restent le seul outil efficace de régulation qui permette l'adaptation de la production à la consommation. Elle demande d'utiliser cet outil de maîtrise pour baisser la production de 5 à 7% au niveau de l'Europe. Là seulement il sera possible de garantir un prix rémunérateur à tous les paysans producteurs laitiers.

#### Les actions 2009 :

- *manifestation à Orléans avec les autres Conf de la région Centre : demande rencontre avec le préfet*
- *manifestation devant la mairie de Clion sur Indre*
- *participation à la manifestation lors de la Ferme Expo à Tours*
- *envoi d'une lettre aux députés et aux sénateurs de l'Indre (voir en annexe)*
- *réalisation d'un dossier « lait » dans le Berry Paysan n° 39 – juin 2009*
- *envoi d'un document de positionnement de 4 pages à TOUS les éleveurs de bovins lait du département*

### Revenons au revenu !

L'année 2009 s'est révélée terriblement destructrice pour le monde paysan. Après un recul important en 2008, les revenus agricoles ont chuté de 32% en moyenne en 2009; toutes les productions sont touchées. On revient au niveau des années 80... Cette année catastrophique doit nous ramener à la base de ce qui constitue le combat syndical, à savoir, la défense d'un "droit au revenu". Celui-ci même que rappelait la cour des comptes européennes à la commission, était inscrit dans les objectifs fondamentaux du traité de Rome et "*devait permettre d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole*" (article 33).

L'obtention de ce "droit au revenu" devra se faire par des prix rémunérateurs, eux mêmes permis par une véritable politique de régulation de la production. Cela permettra de :

- ✓ maintenir des paysans nombreux dans des campagnes vivantes ;
- ✓ favoriser l'installation (l'agrandissement pour maintenir le revenu n'ayant plus de raison d'être) ;
- ✓ rendre l'accès au foncier plus aisé ;
- ✓ croire en un avenir agricole plus serein et éloigné des spéculateurs grâce à des prix stables.

Pour l'instant, nous n'en sommes pas là. Pour répondre à la crise, le gouvernement SARKOZY-FILLON a proposé un plan d'urgence inadapté:



- ✓ prise en compte des intérêts d'emprunts en cours sous certaines conditions (JA, diminution de l'EBE...);
- ✓ prêts de trésorerie à taux bonifiés: vu les capacités de remboursement, pas facile de s'endetter encore.

Ce projet fut considéré à ce point ridicule par la profession que même la Fdsea (alors que la Fnsea l'avait approuvé) nous a proposé de manifester avec eux le 19 décembre 2009 pour réclamer d'avantage de soutien aux paysans et un meilleur partage des marges. Nous y sommes allés, nombreux (un bon tiers des manifestants) et bien visibles. Mais nous n'avons pas attendu ce moment pour exprimer notre mécontentement ainsi que la nécessité d'une maîtrise et la répartition des productions à un prix rémunérateur, notamment pour le lait. Ainsi les confédérés étaient à Orléans, Clion ou Tours...

Malgré tout cela, la situation reste tendue dans tous les secteurs et ce n'est pas le "remodelage" des aides PAC qui sera vecteur d'espoir... En effet, le rééquilibrage promis des aides en faveur des productions animales utilisant l'herbe n'a pas eu lieu: celles-ci vont baisser pour toutes les exploitations n'ayant pas au minimum 90% de leur surface en herbe (qu'elles devront conserver: interdiction de détruire sans ressemer ha pour ha les PN et PT5).

Aussi, il est peut être temps, en plus du soutien à nos revendications, de se tourner vers l'agriculture paysanne, que nous défendons, mais qui reste parfois un vœu pieu, pour améliorer notre revenu:

- ✓ moins d'intrants pour diminuer le niveau des charges (meilleure utilisation des fumiers);
- ✓ implantation de davantage de légumineuses (moins d'engrais, plus de protéines produites par hectare, en interculture...);
- ✓ utilisation de semences fermières;
- ✓ optimisation du pâturage;
- ✓ utilisation de matériels en CUMA.
- ✓ ...

#### Les actions 2009 - défense du revenu :

- *participation aux CDOA : commission bovine pour les critères d'attribution des droits à produire ; commission laitière ; agridiff ; etc.*
- *participation aux réunions de mise en place du « plan d'urgence Sarkozy »*
- *participation à une manifestation intersyndicale pour dénoncer les marges de la grande distribution – décembre 2009*

### III- Défense de l'installation et l'accès à la terre comme outil de production

#### Installation : défense de la pluralité syndicale et de la pluralité des installations

L'année 2009 a été un cru plus mauvais que les autres pour les installations, déjà peu nombreuses par rapport au nombre de départs: environ 35 installations avec la DJA et 8-9 avec l'aide départementale. La Confédération paysanne travaille toujours pour tenter d'infléchir le mouvement. Cela se traduit à travers nos revendications quotidiennes pour une politique agricole plus juste, plus répartie, favorisant les petites et moyennes structures et les installations progressives, plutôt que les très grandes structures.

Cette année, au-delà de notre participation assidue aux nombreuses réunions de CDOA « structures » (pour les autorisations d'exploiter), ou encore « économie des exploitations » (pour les dotations à l'installation), nous avons participé et défendu nos revendications lors des réunions de mise en place du nouveau parcours à l'installation : le Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP - voir le schéma d'organisation en annexe).

Annoncé plus « personnalisé », il a tout de même fallu bataillé pour que la pluralité syndicale, et donc la pluralité des projets, soit respectée dans ce nouveau parcours. Nous nous sommes assurés d'une part que ce nouveau parcours ne soit pas dirigé par le syndicat JA mais qu'il soit bien présidé par l'Etat via le préfet, et d'autre part nous avons revendiqué la pluralité des conseillers qui suivent les porteurs de projet. Dans l'Indre, cela se traduit par une représentation de la Conf au sein du Comité Départemental à l'Installation (CDI), en charge de la mise en œuvre du PPP. Par ailleurs, nous avons défendu la demande de l'ADEARI pour que, Laura Stevens, en tant que salariée de l'ADEARI, puisse être reconnue dans ce parcours en tant que « conseiller projet » et « conseiller compétences ».

L'ADEARI a continué en 2009 à accompagner des porteurs de projet dans la concrétisation ou dans le cheminement de l'idée vers l'installation effective. Cela se traduit par des rencontres avec l'animatrice, par du tutorat avec un paysan installé ou encore par des rencontres collectives entre porteurs de projet et jeunes installés.

#### Les actions 2009 – Installation

- participation aux réunions de mise en place du PPP dans l'Indre
- participation au Comité Départemental à l'Installation
- participation aux CDOA « économie des exploitations »
- appui du dossier de l'ADEARI pour avoir un conseiller PPP
- un porteur de projet suivi par l'adeari en tant que conseiller PPP
- accompagnement de porteurs de projet par l'ADEARI (en dehors du PPP)

#### Foncier : défense de l'accès au foncier pour l'installation et le maintien d'exploitations

La Conf 36 défend l'accès au foncier par le biais de ses participations aux réunions de CDOA et aussi par l'exercice de la représentativité au comité technique de la SAFER.

La Conf 36 participe à une dynamique foncière régionale avec les autres Confédération Paysanne du Centre. Il ressort de ces échanges une forte disparité de fonctionnement entre les départements.

Dans l'Indre, le fonctionnement entre l'administration, la Safer et notre syndicat respecte assez la représentativité. Il faut continuer et améliorer encore la transmission des informations au plus près du terrain, via les représentants cantonaux, afin d'appuyer le travail de nos représentants départementaux.

Dans cette dynamique, l'ADEARI a organisé une formation dont l'objectif était de mieux comprendre le fonctionnement de la SAFER et de la CDOA, ainsi que les actions Terres de Liens. Cette formation se poursuivra en 2010 avec une formation sur le statut du fermage et les baux ruraux.

Les actions 2009 – l'accès au foncier pour installer ou conforter

- participations aux CDOA « contrôle des structures »
- participations aux comités techniques Safer
- diffusion aux représentants cantonaux des infos SAFER (notifications, acquisitions, rétrocession, etc) et contrôles de structures (autorisations/ déclarations d'exploitation)
- accompagnement d'un agriculteur avec un juriste pour un problème foncier
- journée de formation sur le foncier mis en place par l'ADEARI en décembre 2009
- présentation de candidats pour les élections des tribunaux paritaires des baux ruraux (TPBR) et de la commission consultative des baux ruraux (CCBR) de janvier 2010

## IV- Communication et échanges

### Les supports d'informations

Depuis juillet 2009, une **lettre électronique interne** a été mise en place, exclusivement à destination des adhérents de la Conf 36 ou de l'ADEARI. Par ailleurs, elle n'est diffusée que par le biais d'Internet. Six lettres ont été réalisées et envoyées en 2009. A parution irrégulière, elle a pour but de coller au plus près de l'actualité. Cette lettre fournit des informations locales, régionales ou nationales du moment. Elle répercute les informations de la Conf mais aussi celles données par l'administration, elle annonce l'agenda de la CP36 et de l'ADEARI, et diffuse quelques petites annonces locales. De temps à autres, **des courriels** simples peuvent aussi être envoyés entre deux lettres.

Le journal **Berry Paysan** continue à paraître 4 fois par an. C'est le comité de rédaction, composé de 4 paysans et de l'animatrice, qui gère son contenu et sa parution. Il est diffusé auprès de 450 personnes ou organismes. L'objectif du journal est de diffuser plus largement notre façon de voir l'agriculture et nos revendications syndicales. Des adhérents y donnent leur point de vue, il traite de l'actualité syndicale, de l'agriculture paysanne, des expériences vécues par des agriculteurs etc.

Par ailleurs, la Conf sollicite régulièrement la **presse locale** pour lui faire part de ses revendications et de ses actions syndicales (voir les articles de presse en annexe).

La Conf36 gère également les abonnements à **Campagnes Solidaires**, le journal mensuel de la Conf nationale.

### Les moments d'échanges

Près de 150 personnes ont participé à la **Fête de l'agriculture Paysanne** au Magny. Le débat sur le statut des femmes en agriculture a été une réussite.

Au cours de l'hiver 2009-2010, trois **réunions locales** ont eu lieu à Neuvy saint Sépulchre, Valençay et Azay le Ferron. Elles ont rassemblé environ 45 personnes.

**Deux formations** organisées par l'ADEARI ont permis d'approcher ou d'approfondir le « tutorat » (mars 2009) et « les outils d'accès au foncier » (décembre 2009)

Pour la première fois en décembre 2009, **une rencontre entre les apiculteurs** adhérents et sympathisants de la CP36 a eu lieu, avec la participation de quatre jeunes apiculteurs en cours d'installation. L'objectif premier était de passer un moment convivial afin de connaître les exploitations et les pratiques apicoles de chacun (transhumance ou pas, élevage de reines lutte contre le varroa ...). Cela a permis aux personnes présentes de poser des questions et d'être conseillé. Dans un second temps, nous avons abordé l'actualité syndicale : la mise en place d'un institut technique apicole ou la lutte contre les pesticides, plus spécifiquement les systémiques. La suite à donner est sans doute de se rencontrer une fois par an afin de faire un bilan de saison et de communiquer le reste de l'année sur l'actualité apicole.

## V- Les moyens pour mettre en œuvre ces actions

### Le fonctionnement interne à la CP36

En 2009, le **comité départemental** de la Confédération paysanne de l'Indre se composait de quatorze membres : Catherine Calame-Thoby, Brigitte Parry, Jean-Yves Poirier, Laurent Moreau, Stéphane Mercier, Didier Auger, Michel Ringon, Manuel Roger, Jean-Pierre Fonbaustier, Sébastien Heslouis, Frédéric Gagnot, Sylvain Gourbault, Didier Bulet, Nicolas Calame ; et d'un membre associé : Jean-Claude Moreau.

Ils se sont mobilisés tout au long de l'année en se réunissant chaque mois pour coordonner les activités du syndicat et traiter l'actualité agricole.

Le travail du comité est complété par celui **du bureau**, composé de cinq personnes, qui assure la gestion quotidienne du syndicat.

Comme chaque année, **de nombreux militants** ont assuré la représentation de la Confédération paysanne et ses convictions lors des nombreuses et diverses réunions (cdoa, safer, PNR de la Brenne, lycée agricole, session chambre, fco, gdma, ressources en eau, vivea, etc.)

**Différentes commissions** ont également assuré la réalisation des formations, de l'édition du Berry Paysan, des rencontres locales, de la rencontre apicole, etc.

### Le fonctionnement avec le réseau CP

Des représentants de la Confédération Paysanne de l'Indre participent aux réunions du **comité régional** et à l'assemblée générale de la Confédération Paysanne du Centre et de l'ARDEAR.

Le lien avec la **Confédération paysanne nationale** se fait via nos représentants au comité national et à Campagnes Solidaires, et par ceux qui participent aux réunions téléphoniques thématiques.

En 2009, la CP36 a aussi participé au congrès national de St Etienne, à une réunion interrégionale sur la production bovine à Ussel ainsi qu'à une rencontre « Jeunes » en Ardèche.

# ANNEXES

I- MOTION "VOLAILLES" PROPOSEE PAR LA CP36

II- LETTRE AUX DEPUTES ET SENATEURS SUR LA LOI DE MODERNISATION AGRICOLE

III- SCHEMA DU NOUVEAU PARCOURS A L'INSTALLATION : LE PPP

IV- QUELQUES ARTICLES DE PRESSE